RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Parc national de la Vanoise

DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2026-26

IMPUTATION :

Pôle :	**Connaissances et gestion**
N° d'activité COB :	**1-3**
N° d'opération :	**PROG.RECHERCHE**
N° d'EJ :	**2026001059**
Imputation :	**C/ 65734**

OBJET : Attribution d'une subvention au titre du soutien à la recherche scientifique

BÉNÉFICIAIRE : Université Toulouse III - CESBIO (CNRS UMR 5126/CNES/UPS/IRD)
BPI 2801
18 Av. Edouard BELIN
31401 TOULOUSE CEDEX 9

Vu les articles 187 et 194 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2021-44 du 9 décembre 2021, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Bureau, à la Présidence et à la Direction,

Vu la demande de subvention du Laboratoire CESBIO en date du 13/05/2025 ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la politique de connaissance du Parc national de la Vanoise ;

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 02 novembre 2026, en présentiel et visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Une subvention du Parc national de la Vanoise est attribuée à Université Toulouse III - CESBIO, domicilié au 18 Av. Edouard BELIN - 31401 TOULOUSE, pour l'opération suivante :

Objet : Cartographie probabiliste d'habitats naturels d'altitude dans le Parc National de la Vanoise – phase 4 – actions 2027.

Plafond de l'aide : 8 050 € maximum ;
Taux de subvention PNV : 100 % du coût effectif.

Parc national de la Vanoise
135, rue du Dr Julliand
73000 CHAMBÉRY
Mél : accueil@vanoise-parcnational.fr
www.vanoise-parcnational.fr

ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉALISATION

Le PNV sera informé de l'ensemble des travaux de production et résultats ultérieurs.
Université Toulouse III - CESBIO autorise le PNV à utiliser et diffuser pour ses besoins internes et aux prestataires qui réaliseront des cartographies d'habitats ou d'autres études sur la végétation, les résultats de l'étude issus des documents transmis. Toute diffusion à un tiers par le PNV devra faire l'objet d'une demande écrite par courrier ou courriel à Université Toulouse III - CESBIO ; l'accord sera considéré tacite en l'absence de réponse dans les 4 semaines.

Le PNV s'engage à mentionner pour toute utilisation des résultats : « Université Toulouse III - CESBIO ». Université Toulouse III - CESBIO s'engage à mentionner sur toutes diffusions, publications scientifiques ou exploitations des résultats obtenus, sur support matériel ou immatériel le soutien du PNV à cette étude.

ARTICLE 3 : DÉPENSES ÉLIGIBLES

L'ensemble des dépenses prévues de frais de déplacement et de sous-traitance sont éligibles.

ARTICLE 4 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour obtenir le versement de la subvention, le bénéficiaire transmettra au Parc national de la Vanoise les productions issues de l'étude (rapport, cartes, données SIG…) accompagnées des pièces justificatives suivantes : facture(s) acquittée(s) pour les sous-traitances et autres dépenses, justificatifs des déplacements payés.

Le montant de la subvention à verser est établi par le Parc national de la Vanoise en appliquant le taux de subvention au montant des dépenses éligibles acquittées, dans la limite du plafond défini ci-dessus.

Le paiement de la subvention sera effectué sur le compte suivant :

Titulaire :	UNIVERSITE PAUL SABATIER AGENT COMPTABLE
Banque :	TRESOR PUBLIC TOULOUSE
IBAN :	FR76 1007 1310 0000 0010 0132 788
BIC :	TRPUFRP1

ARTICLE 5 : CADUCITÉ

La subvention est caduque de plein droit si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc les pièces prévues à l'article 4 avant le 01/06/2028. Ce délai peut être prolongé par avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire présentée avant cette échéance.

Adoptée en visioconférence et en présentiel à Chambéry, le 02 novembre 2026,

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS

PARC NATIONAL DE LA VANOISE
135, Rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY
FRANCE

DESTINATAIRES : Université Toulouse III - CESBIO (Vincent Thierion)
Pôle connaissance et gestion

ANNEXE : CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DES OPERATIONS ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

Achèvement des opérations et demande de versement de la subvention

Université Toulouse III - CESBIO

bénéficiaire d'une subvention attribuée par délibération n° 2026-xx en date du 2 nov 2026

Objet de la subvention : Cartographie probabiliste d'habitats naturels d'altitude dans le Parc National de la Vanoise – phase 3

certifie que l'opération a été réalisée et s'est achevée le :
et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, TTC :

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

- ☐ résultats de l'étude : rapport, cartes, données SIG...
- ☐ Copie des factures acquittées, ou factures accompagnées d'un relevé de compte faisant apparaître la dépense, justificatif des déplacements payés
- ☐ RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)

Fait à **Le :**
Signature du bénéficiaire de la subvention

Constat par le Parc national de la Vanoise de la réalisation de l'opération

Je soussigné(e),

certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

- ☐ l'opération est réalisée et est conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

- ☐ l'opération n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

 Motifs :

Fait à : **Le :**
Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle